



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION  
08/04/2021

-----  
**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Objet :

Désaffectation et  
déclassement des écoles  
maternelles de Frayol et  
de la Violette

L'An Deux Mille Vingt et Un, le huit avril dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 23  
Absents : 6

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Dersi, Diatta, Durif, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Pour : 26  
Abstentions : 3  
Contre : ...

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à M. Noël), Mme Garraud (pouvoir à Mme Bayle), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Gleyze), Mme Mazellier (pouvoir à Mme Segueni) M. Vallon (pouvoir à M. Griffe).

Secrétaire : M. Griffe

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les écoles maternelles de Frayol et de La Violette, situées respectivement Rue de Frayol et Rue Victor Hugo, vont fermer et n'accueilleront plus d'élèves à compter de la fin de l'année scolaire 2020-2021. Ces bâtiments communaux sont destinés à être vendus.

Considérant que préalablement à la vente de ces deux écoles il convient de constater leur désaffectation du domaine public, puis de les déclasser.

Le Conseil Municipal,  
Après Avoir Délibéré,

**ORDONNE** la désaffectation en tant que service public des écoles maternelles de Frayol et de La Violette, situées respectivement Rue de Frayol et Rue Victor Hugo, à la fin de l'année scolaire 2020/2021.

**ACCEPTE** de déclasser les écoles maternelles de Frayol et de La Violette du domaine public à la fin de l'année scolaire 2020/2021.

**DONNE** pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Olivier PEVERELLI

